

SECTION DE LA MOSELLE

Compte-rendu du Comité Technique local du 24 mars 2015

En écho à la visite en Moselle du Directeur Général, FO a en liminaire, rappelé :

- ✓ que la disparition de la prime collective d'intéressement, instaurée depuis 2006 a suscité un très vif mécontentement des agents qui subissent déjà le gel du point d'indice depuis 2010, prime dont la DGFIP entend utiliser les crédits pour financer des mesures spécifiques, destinées notamment à accompagner les réformes ;
- ✓ son attachement au maintien de toutes les missions assurées par la DGFIP, face à l'impact de la réforme territoriale ;
- ✓ la dégradation des conditions de travail des agents en raison de la suppression d'emplois, cause majeure de cette dégradation non intégrée dans les discussions et dispositifs mis en place par l'administration lors des réunions sur ce sujet.
- ✓ et le versement encore différé de l'indemnité compensatrice de résidence des communes minières en l'absence de dispositif juridique d'accompagnement ;

Sur ce dernier point, suite à l'interpellation forte de FO au Directeur Général lors de sa venue récente en Moselle le 17/03/2015, les services centraux de la DG semblent s'activer enfin sur la rédaction de la circulaire ad'hoc.

Le joli mois de mai verra t'il enfin le versement de cette indemnité ? Nul n'est prophète en son pays !

1/BILAN 2014 et PLAN 2015 DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La direction a reconnu qu'en 2014 la Division Formation Professionnelle a connu d'importantes évolutions réglementaires et organisationnelles :

- généralisation de l'outil « E-DOCEO » en matière de gestion des formations en ligne,
- organisation de formations spécifiques CSB sur deux mois (septembre/octobre),
- mise en place du parcours de Mobilité Fonctionnelle (MF) pour les cadres A changeant de sphère professionnelle au 01/09/2014 et qui sera élargi aux cadres B et C à compter du 01/09/2015.
- mise en place de la télé inscription (TI) pour les concours externes.

Malgré ces formations nouvelles et spécifiques et la poursuite des formations obligatoires "Déontologie et Discrimination", le nombre d'agents formés diminue en 2014.

Pour FO, en raison des contraintes et des effectifs il ne reste en effet plus guère de place pour la participation des agents aux stages classiques "métiers".

FO a fait remarquer son attachement à formation professionnelle tant initiale qu'en cours de carrière et a souligné **que le service de la Formation Professionnelle a subi lui aussi les suppressions d'emplois (-1B depuis 2012)** sans perdre de missions et ce alors même que le service doit faire face à des demandes de formations supplémentaires résultant de la défiliarisaison.

FO a demandé pourquoi la formation « Régies SPL » , faisant partie des priorités dites nationales n'a pas été programmée en 2014. En fait, elle a été adaptée aux spécificités locales et est prévue pour le 2^e trimestre 2015.

FO a réaffirmé son opposition à la e-formation, (cf : l'application FDD Frais De Déplacement ou comment se former tout seul pour renoncer à faire ses frais ensuite)et rappelé son attachement à la formation traditionnelle.

FO a dénoncé l'analyse de la direction pour qui la e-formation répond aux attentes des agents, mais qui s'inscrit pour FO dans l'orientation de la DG en terme de réduction de coûts budgétaires et de dématérialisation.

Sur le dispositif local de e-formation en cours de réflexion (espace dédié sur un site par RAN avec local -ordinateur- casque,...), FO a demandé une note départementale de cadrage s'agissant des autorisations d'absences et des frais de déplacements.

2/BILAN DE LA CAMPAGNE DE NOTATION 2014

La direction a assuré que toutes les mises en réserve de bonifications 2014 ont bien été allouées au département au titre de la campagne 2015.

Au titre de 2014 (gestion 2013) la dotation annuelle de réductions augmentée des réductions non attribuées l'année précédente a permis de bonifier dans le département plus de 70% des agents tous grades confondus tant à l'échelon variable que terminal.

3/BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2014 et BUDGET 2015

La direction affiche un budget 2014 en hausse de 3,99% : 8 148 008 € en 2014 contre 7 835 203 € en 2013. Si le budget de fonctionnement est resté stable 7 610 867 € en 2014 contre 7 602 526 € en 2013, les dépenses d'équipement passent de 232 677 € à 537 141 € notamment, en raison des travaux immobiliers et acquisition de matériel de bureau et informatique (CSB, caisse sécurisée rue des Clercs, restaurant administratif Curel).

A noter, des crédits ont été débloqués au titre de l'acquisition de 10 équipements de visioconférence qui seront mis en service avant la fin du 1^{er} semestre 2015.

Un gain réel (-2,3%) a été constaté sur l'affranchissement suite à la réforme du courrier et au passage de l'éco-pli en nombre au tarif industriel, avec un envoi postal centralisé et décalé à J+4 **et ce ... au détriment du service à l'usager.**

La DG a abondé le budget de 1 268 750 € en fin d'année afin que la DRFIP 57 puisse honorer ses engagements.

Enfin, les dépenses payées par le CHS CT (129 000 €) n'ont pas été intégrées dans le budget 2014.

Concernant le budget 2015, rassurez-vous, la dotation budgétaire initiale totale s'élève à 5 580 609 € et est en augmentation de 2,11 % par rapport à 2014. La part agent évaluée à 2200 €/agent/an (dont le calcul est obscur) a augmenté. **Il ne reste plus qu'à espérer que la DG abondera, en fin d'année, comme les années antérieures, le budget initial pour que la DRFIP 57 puisse faire face à ses engagements.**

Enfin, il est prévu la rénovation de la toiture de la rue des Clercs dont les travaux doivent s'étaler sur les années 2015 et 2016 ! Une expertise travaux est à l'étude concernant le SIP/SIE de Thionville.

4/PRIME ACCUEIL ou l'usine à gaz de la DGFIP

FO a interrogé la direction sur les modalités d'attribution de la prime d'accueil dont le dispositif a été précisé dans la note du 14/05/2014.

Cette prime ne peut être attribuée qu'à un agent de catégorie B ou C effectuant un accueil généraliste, exerçant cette fonction de façon permanente, ne percevant pas par ailleurs de prime de caisse, faisant partie d'une équipe dédiée, tournante ou mixte. Sont exclus de l'accueil généraliste, les SIE, les agents de renfort et CDIF, sauf si le CDIF est implanté sur un site isolé.

La DRFIP de Moselle a recensé en 2014, 129 bénéficiaires pour un montant total brut de 17457€.

Le montant de la prime accueil 2015 s'élève à 21 250 € pour 156 agents bénéficiaires.

La prime sera mise en paiement avec la paie de mars 2015.

FO a dénoncé la frontière plus que floue faite entre accueil "généraliste" et accueil "spécialisé" qui aboutit à des distorsions au sein de l'équipe accueil. La Direction s'est engagée à revoir le recensement des bénéficiaires en vue d'harmoniser les pratiques.

5/QUESTIONS DIVERSES

◆ HORAIRES D'OUVERTURE POUR LA CAMPAGNE IR 2015

La circulaire du 22/10/2014 prévoit qu'en cas de pic d'activité, les horaires d'ouverture pouvaient être modifiés, ceux-ci s'appliquant alors pour tous les services situés sur le même site.
Il a été acté que la campagne officielle IR débutera le 27/04/2015 et se terminera le 19/05/2015.

Durant cette période, les services resteront ouverts tous les jours de la semaine (les fermetures le mercredi après midi et le vendredi après-midi seront par conséquent annulées).

Les petites trésoreries mixtes ne seront pas impactées par ces modifications temporaires.

Il n'est pas prévu d'élargir la plage d'accueil de fin de journée d'une demi-heure au-delà de 16 heures, contrairement aux pratiques des années antérieures. Enfin, l'ouverture des sites de Metz et Thionville sera continue sans pause méridienne, sur une période restant à définir soit du 04/05/15 au 19/05/15 soit du 11/05/15 au 19/05/15.

Bref, de plus en plus simple pour l'usager et les agents !

◆ POLE DE CONTROLE DES REVENUS ET PATRIMOINE (PCRP)

La mise en place de ce nouveau service répond à la note du 11/12/2014 **et vise à palier le déficit de contrôle sur pièces d'initiative des SIP**. Une préfiguration sera mise en place dans le département le 01/09/2015. Il est prévu la fusion des FI de Metz et de Saint Avold. Ce nouveau service sera renforcé par des agents B, prélevés des SIP, cellule CSP d'initiative. Le calibrage de ce nouveau Pôle reste à définir dans la mesure où les critères de répartition des dossiers entre SIP et le PCRP sont encore à l'étude.

Compte tenu des incidences sur la vie des agents concernés par cette fusion et l'extension du périmètre de compétence de cette nouvelle structure la demande a été faite de rédaction d'une fiche d'impact pour le CHS CT.

La direction se rendra à Saint-Avold pour discuter avec les agents. La garantie de maintien à la résidence leur est accordée

Une réforme de plus qui s'annonce déjà bien ficelée !

◆ REGIE DE LA CITE ADMINISTRATIVE DE METZ.

Le personnel affecté à la régie dépend de la DRFIP 57 et ce même si la préfecture a la main sur l'organisation du service. L'arrivée de l'Unité Territoriale de le DIRECCTE amènera la DRFIP à revoir éventuellement le calibrage de ce service.

◆ FRANCE DOMAINE

La direction a confirmé que les évaluateurs de FRANCE DOMAINE n'étaient pas éligibles à la prime de direction, étendue à compter du 01/09/2014 à tous les inspecteurs Direction dans la mesure où à compter de cette même date, une nouvelle mission structure « Evaluation » a été créée et que les évaluateurs y sont à présent affectés en lieu et place de leur affectation « Direction ».

Economies toujours et encore !

◆ REFORME TERRITORIALE.

Le nouveau chantier à venir est prévu au 01/01/2016, mais si l'on en croit notre DG venu en Moselle nous rencontrer, l'impact sera faible pour la DGFIP.

Il a tenté de nous rassurer par « on sait gérer ».

Pas de sous mais l'optimisme du DG comme remède à la morosité ambiante !